

LE RÊVE D'UNE
VIE MEILLEURE
TOURNE SOUVENT
AU CAUCHEMAR P 172

NOCES DE MISÈRE
EN AMHARA P 174

UNE PRATIQUE ÉTENDUE
AU MONDE ENTIER P 178

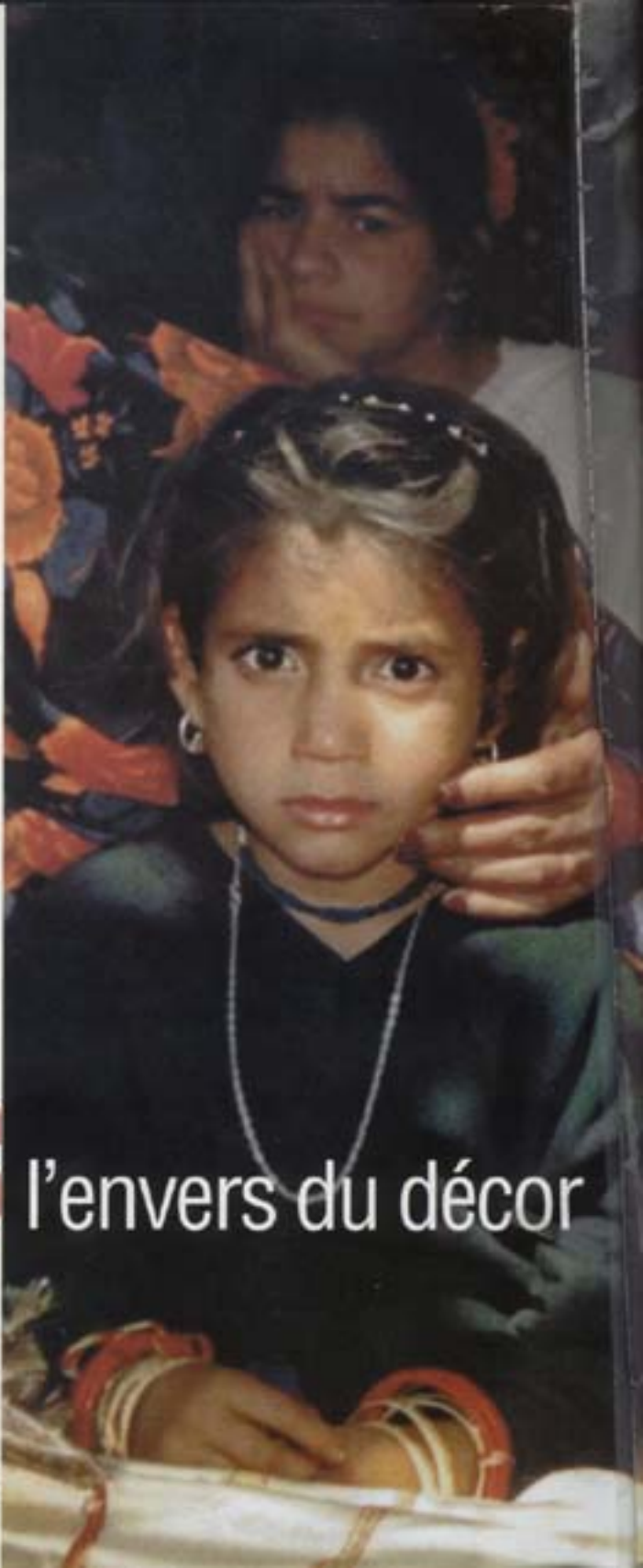
LA MOBILISATION
GAGNE DU TERRAIN P 180

Au Bangladesh, au Niger
ou ailleurs, des millions
d'enfants, majoritairement
des filles, sont mariés dès
leur plus jeune âge. Souvent
interdité par la loi, cette
pratique a des conséquen-
ces dramatiques sur
leur santé et leur avenir.

Mariages d'enfants

l'envers du décor

DOSSIER DIRIGÉ PAR CAROLE CHATELAIN
TEXTES D'HÉLÈNE CONSTANT ET NATACHA HENRI





En Inde, l'âge légal du mariage est de 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons. Pourtant, Gauri, 6 ans, épouse Suresh, 9 ans, comme le font chaque année des centaines d'autres enfants dans l'Etat du Madhya Pradesh.

Le rêve d'une **vie meilleure** tourne

Dans les campagnes isolées, le mariage apparaît souvent comme l'unique rempart contre la misère. Pourtant, il engendre de graves problèmes de santé publique.

A photograph showing a young man and woman standing in front of a mud-brick building. The man is wearing a blue shirt and trousers, holding a book. The woman is wearing a blue dress. A goat is in the foreground. The text is overlaid on the right side of the image.

Trop pauvre pour subvenir à ses besoins, la famille de Wubit, petite Ethiopeenne de 10 ans, a arrangé il y a deux ans son mariage avec Tegzno, un prêtre copte de 24 ans. Dès sa puberté, elle deviendra mère de famille.

La pratique du mariage précoce concerne chaque année des millions de jeunes filles, principalement en Afrique subsaharienne et dans le sous-continent indien. La plupart du temps, l'affaire ne tourne pas au drame et personne ne s'en émeut. Partout dans le monde, le mariage est jour de liesse. Même celui d'une enfant de 8 ans... La famille est soulagée d'avoir assuré un avenir à la fillette, en la mettant sous la protection d'un époux.

Dans l'État du Chhattisgarh, en Inde, ces mariages ont lieu le jour de la fête religieuse de Rannavami, le 21 avril. Chaque année, plusieurs milliers de fillettes, entre 4 et 13 ans, sont mariées au cours de ces cérémonies collectives à des garçons souvent très jeunes eux aussi. Dans la majorité des cas, ces unions ne sont pas consommées tout de suite. Si les parents de la fillette acceptent qu'elle aille vivre dans la famille de son mari, ils demandent à celui-ci de ne pas la toucher avant sa puberté. Au Mali ou au Niger, où les filles sont couramment mariées à l'âge de 12 ou 13 ans, ces unions sont célébrées devant le marabout, et ne sont pas enregistrées officiellement.

Seules des enquêtes démographiques permettent de mesurer l'ampleur du phénomène. Avec la moitié des femmes mariées avant 15 ans, le Bangladesh et le Niger détiennent le record du monde, suivis par la Guinée, le Tchad et le Mali. Dans la plupart des États, ces mariages sont pourtant interdits par la loi, au nom de la protection des enfants. En Inde, où l'âge officiel est fixé à 18 ans pour les filles et 21 ans pour les garçons, il existe même une loi datant de 1929 qui punit les mariages précoces d'une peine allant jusqu'à trois mois de prison. Mais ces cérémonies se pratiquent dans des zones rurales où vivent des populations illettrées, qui pensent agir pour le bien de tous, au nom de la coutume.

« Dans les sociétés où les rapports sexuels hors mariage sont sévèrement réprimés, la jeune fille doit

souvent au cauchemar

absolument arriver vierge à sa nuit de noces», explique la démographe Thérèse Locob, de l'Institut national des études démographiques (INED). Mieux vaut donc la marier avant qu'elle ne soit séduite par un homme qui n'aurait pas les faveurs de la famille. Car ces mariages précoces sont également toujours des mariages arrangés : le bien de la communauté prime sur toute idée de sentiments individuels. Dans certaines tribus nomades du Sahel, il arrive que des petites filles soient promises dès la naissance à une tribu voisine pour sceller une alliance. En Inde et au Bangladesh, ces mariages permettent de régler une dette ou mettre fin à une dispute de voisinage.

Se marier jeune permet d'avoir de nombreux enfants

La religion n'a rien de déterminant dans ces pratiques. On les rencontre aussi bien en terre musulmane que dans des communautés hindoues, animistes ou chrétiennes. Celles, les musulmans invoquent volontiers le mariage du prophète Mahomet avec Aïcha, qui n'avait que 9 ans. Pourtant, le Coran ne précise pas l'âge du mariage et insiste sur le consentement mutuel des époux, ce qu'oublie notamment les marabouts africains.

Les unions précoces, en revanche, sont toujours synonymes de sous-développement économique. Niger, Mali, Éthiopie, Bangladesh... les pays où l'on marie les filles à l'âge où elles jouent encore à la poupée sont parmi les plus pauvres du monde. Et au sein de nations un peu mieux loties, ces pratiques perdurent dans les communautés les plus démunies. En août 2001, un journal du Zimbabwe s'est fait l'écho du mariage forcé d'une jeune fille de 10 ans avec un quadragénaire, dont la première épouse était morte du sida. L'homme avait donné l'équivalent de 7 euros à la famille, de quoi acheter deux sacs de maïs... Dans certaines provinces indiennes, tout comme au Sahel, où la coutume veut

que le mari donne une somme d'argent ou un troupeau à la famille de l'épouse, les pauvres sont tentés de marier leurs filles le plus tôt possible pour toucher cette manne providentielle. «Et si, en grandissant, elle devenait laide, disent-ils souvent pour leur défense. Qui voudrait d'elle ?»

Les mariages précoces sont indissolublement liés aux fléaux que sont la mortalité des femmes et des enfants et l'analphabétisme. Si l'on se marie jeune, c'est notamment pour avoir le plus grand nombre d'enfants possible, dans des pays où l'espérance de vie est limitée. Or, les grossesses de ces adolescentes sont très dangereuses. Chez les Songhaïs, à l'ouest du Niger, les vieilles femmes préviennent les plus jeunes : «Prépare-toi à perdre ton premier né», comme une fatalité. En réalité, c'est l'âge de la mère qui est le principal facteur de risque. Au Niger où 20 % des jeunes filles sont déjà mères à 16 ans, la mortalité infantile bat tous les records : deux cent soixante-quatorze bébés sur mille meurent avant l'âge de 5 ans. En revanche, au Kenya où seulement 30 % des filles sont mères à 18 ans, la mortalité infantile tombe à cent onze pour mille.

Ces grossesses mettent également en danger la vie de la mère et sa santé. On meurt plus fréquemment en couches lorsqu'on a un bassin trop étroit pour laisser passer le bébé. Et celles qui en réchappent sont souvent victimes de graves complications, dont la plus courante est la fistule, un déchirement qui provoque l'incontinence. Nombre d'hôpitaux africains comptent un quartier des fistuleuses regroupant des fillettes chassées par leur famille car elles ne sont plus bonnes à procréer.

Une touche d'espoir permet d'atténuer ce triste tableau : dans la plupart des pays, la pratique des mariages précoces recule, grâce à la diffusion de l'information et à une meilleure scolarisation. Ainsi, au Népal, 19 % des filles sont aujourd'hui mariées avant 15 ans, contre 28 % en 1996. ■

Hélène Constanty



Pauvreté
La grande misère pousse les familles à marier leurs filles très tôt pour assurer leur survie (Éthiopie).



Prostitution
Les fillettes répudiées ou fuyant les violences conjugales en sont réduites à travailler dans les bars (Inde).



Handicaps
Les accouchements précoces provoquent des lésions définitives chez les jeunes mères (Éthiopie).



Tizé ne connaît pas son mari. Recouverte d'un gabi blanc, elle ne sera autorisée à le voir qu'à l'issue de la cérémonie.

Noces de **misère** en Amhara

Jour de fête en Amhara, au nord de l'Éthiopie. Tizé, 10 ans, épouse Getahun, 22 ans. Reportage au cœur d'une région déshéritée où ces unions restent majoritaires.

par la sécheresse, sans eau courante, ni électricité, ni système médical, le mariage précoce apparaît comme un ultime recours contre la misère.

Avant sous un auvent de branches, une dizaine de voisins assistent aux noces. La petite fille, à l'écart, est dissimulée sous un gabi blanc qui lui masque la vue. Elle a compris que le village célèbre ses noces. Elle attend, en silence, que les anciens finalisent les termes du contrat. Trois ou quatre heures de palabres. La dot a été fixée à 100 birrs (13 euros), l'équivalent de deux mois d'un salaire en ville. Accroupi, Getahun s'engage, par écrit, à laisser Tizé fréquenter l'école du village pendant encore un an ou deux. Oralement, il promet aussi de respecter le *madego* pendant un an : il vivra «en frère et sœurs» avec sa très jeune épouse.

Les tractations finies, un homme se lève. Il fait partie des dix «meilleurs amis» du marié, chargés d'escorter le couple pendant toute la durée de la cérémonie. Il charge Tizé sur ses épaules et la dépose aux pieds de son nouvel époux. Désormais, l'enfant appartient à sa belle-famille. Escorté par deux hommes à cheval, le groupe prend aussitôt la route pour se rendre dans la case ▶

La tradition du *madego*

Au nord de l'Éthiopie, la région de l'Amhara est l'une des plus pauvres et des plus isolées du pays. Ici, 74 % des femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans. On y suit toujours la tradition du *madego* (de l'amhara «*addéga*», grandir), qui établit que les jeunes mariés doivent vivre «en frère et sœur» pendant un temps variable. Cette pratique a pour but de permettre à la petite fille d'apprendre les techniques domestiques de sa belle-mère. L'enfant dort même parfois avec elle jusqu'à ce qu'elle soit pubère. Mais le mariage doit être consommé avant l'arrivée des premières règles, considérées comme la preuve de l'existence de relations sexuelles.



Les fillettes sont mariées dès qu'elles savent accomplir les tâches domestiques.

Un paysage ocre, vert et paille : les hauts plateaux de l'Amhara, région isolée à des centaines de kilomètres au nord d'Addis-Abeba, la capitale éthiopienne. Debout devant sa case, Yishamus remue le korafé, la bière des grandes occasions. Dans quelques heures, la jeune femme amhara, ethnique majoritaire de la région, va marier sa dernière fille Tizé, 10 ans. L'enfant ne le sait pas encore. Elle n'a jamais vu son futur mari. Elle ignore jusqu'à son nom : Getahun Derebe, 22 ans, agriculteur dans le même village où il élève quelques chèvres. Sa case est à vingt minutes à pied. L'accord s'est conclu rapidement entre les familles. «Une fois mariée, ma fille sera protégée si je meurs», explique Yishamus. Dans cette région frappée régulièrement



Mariée à 8 ans, Wubit a été autorisée par son époux à fréquenter l'école pendant deux ans. Elle devra ensuite s'occuper de son foyer.

Le mariage met fin à la **scolarité** des filles

► du mari ou un autre cérémonial attend les convives : les beaux-parents de la petite fille ont sacrifié une vache pour régaler les convives. Le soir, le jeune couple dormira dans la même case, sous la surveillance des meilleurs amis. Il en sera ainsi pendant dix nuits. Mais, dès le lendemain, la détermination du jeune marié à respecter sa nouvelle épouse a faibli : «Je vais tenter d'attendre au moins six mois», promet-il. Le temps qu'elle soit pubère ? «Surtout pas, s'écrie-t-il. Si elle a ses règles, c'est qu'elle n'est plus vierge !» Dans cette région chrétienne copte, marquée de croyances animistes, le sang des premières menstruations est souvent interprété comme le signe d'une union sexuelle avec les esprits.

A une demi-heure de chez Tizé, au hameau de Meskel Bko, vit la jeune Wubit. Les parents de son mari, Tegegne, ont vu quatre petites filles avant de faire leur choix. C'était il y a deux ans. Elle avait alors 8 ans, lui 22. Tegegne est respecté dans cette communauté copte : se destinant à la prêtrise, il peut cependant se marier, à condition de le faire avant son ordination. «Il fallait que sa femme soit assez jeune pour ne pas avoir d'enfants tout de suite, le temps que Tegegne finisse son sacerdoce», se félicite le beau-père. Ils ont payé un acompte de 50 birrs à ses parents pour la réserver, puis de nouveau 50 birrs au moment de la noce. Interrogée, Wubit ne prononce pas un mot

sur son mariage. Pourtant, lorsqu'il s'éloigne, elle murmure dans un souffle qu'elle déteste ce mari imposé et regarde furtivement autour d'elle avec douleur. A l'hôpital d'Addis-Abeba, chaque année, mille petites filles, sur les huit mille malades recensées dans le pays, sont accueillies pour subir des opérations d'urgence à la suite des séquelles provoquées par les mariages précoces. Certaines restent handicapées à vie. Meseret Mente, 15 ans, raconte son calvaire : «Mon bébé est mort-né. Je suis devenue incontinente et mon mari m'a renvoyée.»

En fuite, Almas travaille désormais dans un bar

Répudiées, les jeunes épouses n'ont souvent d'autre choix pour survivre que de gagner Bahir-Dar ou Addis-Abeba et de se prostituer. «Ma situation est devenue intenable dans ma belle-famille, raconte Almas Tezera, mariée à 10 ans. Je ne suis enfante. Un jour, j'ai entendu qu'on cherchait des filles pour travailler dans un bar.» Alors, les très jeunes mariées en rupture de ban deviennent serveuses le jour et prostituées la nuit pour 50 birrs par client. «Ma mère ne pensait qu'à ses récoltes. Moi, je ne pense qu'à une chose : est-il séropositif ?» dit tristement Tigist Mulugeta, 18 ans. ■

Naticha Henry

Le gouvernement éthiopien en lutte

L'Éthiopie a interdit officiellement la pratique du mariage précoce, parmi vingt autres «pratiques traditionnelles néfastes», dont l'excision, en 1995. Elle a décidé que l'âge légal au mariage serait de 18 ans pour les deux sexes. «Le corps des petites filles n'est pas prêt pour supporter une grossesse», s'indigne l'Éthiopiano Tabayin Gedu, chargé du dossier à l'Unicef. Elle a été la première à établir le lien entre ces unions et les fistules, cette rupture entre la vessie et l'utérus due à un accouchement prolongé ou à des rapports sexuels brutaux. Le gouvernement même depuis des campagnes de prévention avec l'Unicef et les associations locales. Et l'Unicef envisage aussi de fonder des lieux de réinsertion pour les enfants en fuite, divorcés ou prostitués.



A 4 ans, Atsedemariam est promise à la famille d'un garçon de 13 ans. Ses parents ont économisé pour offrir cette vache en dot.



Népal : elle épouse toute la fratrie

Dans certains groupes tibéto-himalais habitant les zones les plus isolées du Népal, notamment dans le Nord-Ouest, la pratique de la polyandrie fraternelle a toujours cours. Une jeune fille peut ainsi épouser tous les frères d'une même famille, quel que soit leur nombre : elle se retrouve l'unique épouse de plusieurs garçons dont les âges respectifs peuvent varier considérablement. Cette tradition trouve ses racines dans des motivations économiques : les femmes étant souvent propriétaires des terres, cela eût un mariage dramatique de la propriété dans des régions où la terre prédomine. La dot est versée par la famille des garçons. Tous cohabitent ensuite dans la même maison.



Ang Dolma, 15 ans, a épousé cinq frères le même jour.



Malawi : «la hyène» initie les jeunes filles

«Fisi», au Malawi, désigne la hyène, ce félin qui se repait de chair fraîche. C'est aussi le nom d'un rite initiatique dont sont victimes les jeunes villageoises de 12 à 14 ans. À la puberté, la jeune fille est initiée à la sexualité, avec l'accord de ses parents, par un ancien du village, surnommé «la hyène». Ce n'est qu'après ce rituel qu'elle est déclarée apte au mariage. Le gouvernement a lancé une campagne de lutte contre ces pratiques sexuelles sans lendemain, accusées de favoriser la propagation du sida dans un pays très touché par l'épidémie : 16 % des adultes sont séropositifs et le taux d'infestation est de quatre à six fois supérieur pour les jeunes filles de 15 à 24 ans qui ont subi des pratiques de la même tranche d'âge.



Turquie : elles quittent l'école à 12 ans

Dénoncés par la télévision turque, les mariages précoces célébrés dans un village proche d'Izmir ont provoqué un scandale dans le pays, où l'âge officiel du mariage des filles est passé cette année de 15 à 18 ans. Le journaliste Hasan Fadil a été arrêté par un enseignant, inquiet de voir ses élèves observer l'écran dès 11 ou 12 ans. Sur mille six cents élèves inscrits, plus d'une centaine ont ainsi été mariées de force et contraintes d'abandonner les études. Dans le documentaire «Turquie : mariages forcés», diffusé sur Arte, une fille de 15 ans, mariée à un homme de 20 ans choisi par ses parents, témoigne : «Mon père dit que l'école est un péché. Il ne voulait plus que j'y aille.»



Mali : les mariages forcés au pays

Depuis 1998, plusieurs centaines de fillettes mineures, nées en France de parents bambaras, sénégalais et toucouleurs, disparaissent lors des vacances scolaires pour être mariées de force au pays. Dans le département des Yvelines, elles servent deux mille cinq cents, âgées de 10 à 18 ans, à être mariées par ces unions précoces. Des associations comme le Groupe des Femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles tentent de convaincre les familles de renoncer à ces mariages, traumatisants pour des jeunes filles élevées à l'occidentale et interdites selon la loi française qui prévaut le consentement des époux. Un travail difficile car ces familles déracinées ont le sentiment que ces unions traditionnelles leur permettent de maintenir un lien avec leur pays d'origine.

En Occident, seuls les nobles se mariaient jeunes

Lorsque Charles VI donna en 1393 sa fille Isabelle en mariage à Richard II, elle n'avait que 7 ans. Bien jeune pour épouser un veuf de 30 ans, futur roi d'Angleterne ! Mais cette alliance des couronnes de France et d'Angleterre, consolidée la paix signée à Calais, marquant une trêve dans la guerre de Cent Ans. L'histoire occidentale est riche de ces mariages précoces, arrangés pour des raisons d'Etat. Quand Anne d'Autriche épousa Louis XIII, en 1615, ils ont 14 ans tous les deux. Marie-Antoinette en a 15 lorsqu'elle épousa Louis XVI... Ainsi, du Moyen Âge à la Révolution française, dans les familles aristocratiques, il est fréquent de promettre ses enfants dès le berceau. Encore ne s'agit-il là que de fillettes de papier car elles ne prennent effet que lorsque la jeune fille sort du couvent, vers 15 ans. Mais le mariage précoce n'a pas toujours été la règle. Les sociologues de la démographie ont décon-

mais établi que, hormis dans l'aristocratie, on se mariait tard. En France, à la veille de la Révolution, le moyen âge était de 29 ans pour les garçons et 27 pour les filles ! L'explication est économique. Avant de prétendre se marier, les jeunes doivent économiser suffisamment pour fonder un foyer, explique le démographe Jacques Dupâquier. Des 14 ans, et pendant une bonne dizaine d'années, ils peuvent travailler comme domestiques à la ville, ou veaux de ferme à la campagne. Une fois le pécule amassé, chacun peut convoler. La révolution industrielle, en offrant des emplois stables en usine, permit de disséminer cette contrainte. Ainsi, au début du XIX^e siècle jusqu'à une période récente, l'âge du mariage a régulièrement baissé, pour atteindre son plus bas niveau en 1975 (22 ans pour les filles, 24 ans pour les garçons). Il a de nouveau augmenté. Et, en 2002, une jeune Française se marie au même âge que son aïeule de 1798 !



Louis XIII et Anne d'Autriche étaient âgés de 14 ans lors de leur mariage.



Lors d'une réunion près de Kolda, au Sénégal, en 2002, des femmes et des représentants de près de trois cents villages ont manifesté ensemble pour l'abandon de l'excision et l'arrêt des mariages précoces.

La mobilisation gagne du terrain

Dans de nombreux pays, des associations locales sillonnent les campagnes pour protéger les petites filles. Un combat qui passe avant tout par l'information et l'éducation.

Elles sont sages-femmes, infirmières ou enseignantes. Ils sont étudiants ou avocats... Du Mali au Bangladesh, tous tentent avec patience, courage et pédagogie d'ouvrir les yeux de leurs concitoyens sur les terribles conséquences des mariages précoces. Ce combat, aucun ne le mène au nom d'une morale importée d'Occident ! Seules la santé et l'éducation des femmes de leur pays les y encouragent. Maïga Amou Amadou, dont la cour résonne de jeux d'enfants, a longtemps exercé le métier de sage-femme à Niamey (Niger). Elle a vu trop d'adolescentes mourir en couches, trop de bébés chétifs s'éteindre quelques mois après leur naissance, trop de vies brisées par des mariages célébrés à l'âge de 11 ou 12 ans.

Elle est aujourd'hui responsable de la section nigérienne du Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles portant atteinte à la santé des femmes et des enfants. Cette ONG milite contre les mutilations sexuelles et les mariages précoces dans vingt-six pays d'Afrique. « Il faudra des générations pour faire évoluer les comportements, reconnaît-elle. Notre action consiste avant tout à informer et à sensibiliser les jeunes et leurs parents. »

Mieux vaut parler de santé que de droit

Dans l'Etat voisin du Mali, Khadidja Sidibé Aoudou, membre du même Comité interafricain, s'efforce elle aussi, par un patient travail de terrain dans les villages les plus isolés, de faire passer l'information sur la santé. « Nous réunissons les femmes de tous âges et commençons par leur montrer des planches représentant les organes génitaux féminins et masculins. Nous leur expliquons ainsi, très concrètement, les dangers des grossesses précoces pour la santé. » Inutile, en revanche, d'expliquer que le mariage des adolescen-

tes est contraire aux droits de l'enfant : ces arguments n'ont pas cours dans une population souvent accablée à la misère et où les enfants sont la principale force vive. Même si le Mali, comme ses voisins, est officiellement signataire de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. Cette convention de 1989, ratifiée par tous les pays du monde (à l'exception des États-Unis et de la Somalie), offre aux enfants une protection contre toute forme d'exploitation, dont le mariage précoce. Bamako a même accueilli, en mars 2002, une rencontre de plusieurs délégations africaines venues débattre d'une loi d'orientation commune aux pays d'Afrique francophones, qui fixerait l'âge du mariage à 18 ans et imposerait le consentement mutuel des époux.

Mais dans les villages, la pression sociale est bien plus forte que les idées et les lois. La jeune fille qui tente de s'opposer à l'union prévue pour elle est aussitôt mise au ban de la communauté, rejetée par sa famille, obligée de quitter le village pour un avenir plus qu'incertain. Difficile, dans ces conditions et sans aucun appui, de lutter contre ces tradi- ▶

Le soutien **des chefs** traditionnels est indispensable

Au Niger, les sultans portent la bonne parole

Les Chefs traditionnels du Niger, un syndicat créé en 1949, est devenu une association après l'indépendance du Niger en 1960. Il regroupe deux cent huit chefs traditionnels, dont deux sultans, trois chefs de province, cent vingt-trois chefs de canton et quatre-vingt chefs de groupement. Très engagés dans l'action sociale, ils organisent des opérations pour lutter contre la

propagation du sida, le paludisme ou pour la scolarisation des enfants. En mars 2000, l'association a signé un protocole avec l'Unicef portant sur la limitation des mariages précoces. Ainsi, le chef du canton de Sakoro convoque désormais les parents désireux de marier leur petite fille afin de leur expliquer les dangers de telles unions. Un premier pas déterminant pour changer les comportements.

► tions. Au Niger, qui partage avec le Bangladesh le triste record du mariage précoce (la moitié des filles sont mariées à 15 ans), l'Unicef a réussi à rallier à sa cause l'Association des chefs traditionnels. En janvier 2002, pour la première fois, une centaine de sultans, chefs de provinces, de cantons et de villages, réunis à Niamey, se sont engagés à lutter contre cette pratique. Pour les convaincre, l'Unicef a mis en avant le lien qui existe entre mariage précoce et faible taux de scolarisation des filles : le Niger est le pays d'Afrique où les filles vont le moins à l'école (27 % seulement sont scolarisées), et la menace sur leur santé. «Lorsque nous leur avons proposé cette action, ils n'ont pas été hostiles, mais plutôt surpris. La plupart d'entre eux sont fils et petits-fils de

femmes mariées très jeunes. Ils ne faisaient pas le lien entre cette coutume et les ravages sur la santé des femmes», explique Fatoumata Bobbé, d'Unicef-Niger. Les chefs coutumiers ont promis de diffuser le message auprès de la population.

La méthode africaine – palabres et longueur de temps – sera-t-elle plus efficace que celle choisie par une poignée d'activistes indiens qui luttent de façon plus radicale contre les mariages précoces ? Dans l'Etat du Chhattisgarh, Subash Mahapatra se heurte à de très violentes résistances. En 1995, ce jeune homme de basse classe (sudra), né à Orissa, a créé le FFDA (Forum for Fact-finding Documentation and Advocacy). Cette ONG a pour but de «protéger les plus démunis contre les injustices, au nom de la dignité humaine». Pour



L'association des femmes de Debank (Éthiopie) organise des réunions d'information dans les villages les plus isolés.

avoir dénoncé les mariages précoces et les ventes aux enchères de fillettes, à grand renfort d'interviews dans la presse nationale et internationale, le jeune journaliste a été contraint d'entrer dans la clandestinité. «J'ai reçu des menaces de mort», dit-il. Il accuse aujourd'hui les autorités de fermer volontaire-

ment les yeux sur les mariages précoces, pourtant interdits par la loi, et de se rendre ainsi complices de la mort prématurée de nombreuses femmes dans cette région très pauvre : «Les fillettes sont envoyées dans leur belle-famille à la puberté. Elles tombent très souvent enceintes dès l'âge de 12 ou 13 ans. La nocé-



talité infantile est terrible, et les femmes atteignent rarement l'âge de 40 ans.» Subash Mahapatra prétend qu'il n'arrêtera la lutte que quand il n'y aura plus «ni peur ni larmes» dans les yeux des petites filles. Une mission pour l'éternité. ■

Hélène Constanty